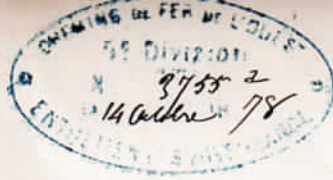


Copies.



CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE LA SURVEILLANCE.

Le chef du secrétariat de la Direction à M. l'Ingénieur chef du service.

Extrait des délibérations du Conseil,  
Séance du 30 Septembre 1878.

Même ampliation au Contentieux.

Sur le rapport du Service de l'Entretien et de la Surveillance, le Directeur propose d'approuver un traité intervenu avec M. V<sup>te</sup> Denoiville et M. Denoiville fils pour l'acquisition moyennant le prix total de trois mille cinq cents francs (3500<sup>f</sup>) d'une parcelle de terrain d'une contenance de un hectare, sis commune de Vignats, nécessaire à l'extension de la Carrière de Nécy, ouverte sur la ligne du Mans à Mézidon.

La dépense résultant de cette acquisition, ainsi que les intérêts et les frais, dont le montant ne peut être évalué quant à présent, serait imputée au Compte de l'Exploitation.

Le Conseil approuve.

*For Copie conforme transmise à M. Labrie, chef de section à Argentan, à titre de renseignement  
Le Mans le 14 Octobre 1878  
L'Ingénieur, Chef de la 3<sup>e</sup> Division  
G. Verney*

Paris, V<sup>e</sup> Etienne-Péron, Ouest, B 163.

Paris, le 3<sup>bre</sup> 1878.

LE CHEF DU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION,

Signé :

*A. Foulon*

POUR COPIE CONFORME transmise à M<sup>e</sup> Christophe, Ingénieur, chef de la 3<sup>e</sup> Division, à titre de renseignements et comme suite à la lettre n<sup>o</sup> 3249 du 10<sup>bre</sup> dernier.

Paris, le 10 Octobre 1878.

L'Ingénieur en chef.

Le chef du Secrétariat du Service